

Termes de référence

Facilitation de la capitalisation

du projet d'appui institutionnel à la réforme de l'éducation (PAIRE)

Nom du projet : Projet d'Appui institutionnel à la Réforme de l'Éducation (PAIRE)
Intitulé de la mission : Appui au recrutement d'un cabinet spécialisé dans la capitalisation de projets
Pays / zone géographique : Mauritanie - Nouakchott
Durée de la mission : 20 jours
Type de contrat : Contrat de Prestation de Service (CPS)

Contexte

La Mauritanie est engagée dans une réforme de son système éducatif. La Loi d'orientation du Système Éducatif 022-2023 fixe trois axes stratégiques autour desquels s'articule la réforme :

- Promouvoir un accès universel, équitable et inclusif à l'éducation ;
- Renforcer la qualité et la pertinence de l'offre éducative ;
- Améliorer la gouvernance du Système.

Pour accompagner la réforme en cours, l'Union européenne, dans le cadre de la Convention du 23/12/2022, a délégué à Expertise France la mise en œuvre du Projet d'appui institutionnel à la réforme éducative (PAIRE), projet d'assistante technique implanté au Ministère de l'Éducation nationale et de la Réforme du Système Éducatif (MENRSE).

En appui au Ministère, PAIRE intervient également directement auprès de l'Institut pédagogique national, établissement public autonome, de deux Directions régionales de l'Éducation nationale, institution déconcentrée, l'Institut de promotion des langues nationales (IPELAN), et collabore avec les différents PTF du secteur de l'éducation.

Le PAIRE est divisé en deux unités :

- Une Unité de Gestion (UG) de projet, composée du chef de projet, de l'adjoint au chef de projet, d'une responsable administrative et financière, d'une gestionnaire et d'une assistante ;
- Une Unité d'assistance technique, composée de deux experts résidents et une expertise perle.

Le cadre collaboratif de PAIRE repose sur les principes suivants :

Respect du cadre légal et réglementaire de la réforme de l'éducation

Les activités du PAIRE s'inscrivent dans le corpus légal et réglementaire du MENRSE et se déploient à partir des jalons de la réforme :

- La feuille de route de la Réforme du système éducatif, adoptée en février 2020 ;
- La 2ème phase du Plan National de Développement du Secteur éducatif (PNDSE II), achevée en 2019-2021 ;
- La Concertation nationale sur la Réforme du système éducatif organisée en novembre 2021 dont les conclusions ont été diffusées dans une synthèse générale intitulée « L'école que nous

voulons » ;

- La loi d'orientation du secteur éducatif pour la période 2021-2030 ;
- La lettre de politique du secteur de l'éducation et de la formation 2022-2032 ;
- Le lancement de la 3ème phase du PNDSE pour 2021-2030 (PNDSES III).

Durabilité

La pérennité de l'action de l'assistance technique repose sur une logique de transferts de compétences vers les directions et les acteurs concernés par les réformes éducatives. L'objectif du programme d'appui est de rendre les acteurs plus autonomes dans le pilotage de la réforme et la coordination des PTF qui soutiennent la réforme.

Collaboration et mutualisation des expertises

Le PAIRE déploie une assistance technique autour de 3 composantes (édition scolaire, Ressources Humaines (RH), finances publiques) mises en œuvre par des directions centrales et décentralisées et des établissements sous tutelle (Institut Pédagogique National (IPN), IPELAN, Écoles nationales des instituteurs). PAIRE se mobilise sur le principe du partenariat et de la mutualisation des expertises de son assistance technique pour mettre en œuvre son plan d'action.

Synergies entre la réforme de l'éducation et la réforme administrative et financière de l'État

Le PAIRE et le Programme d'appui à la Gouvernance Financière et Administrative en Mauritanie (PAGFAM), également financé par l'Union européenne et mis en œuvre par Expertise France, développent des synergies opérationnelles en concertation avec les autorités mauritaniennes.

Description du projet

La présente mission de consultance s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du « Projet d'Appui institutionnel à la Réforme de l'Éducation » (PAIRE) en Mauritanie.

Ce projet financé par l'Union européenne a démarré en janvier 2023 pour une durée de 48 mois (2023-2026).

L'objectif du PAIRE est de renforcer le système éducatif à travers l'appui à la mise en œuvre de la politique nationale dans le secteur de l'éducation et de la réforme du système éducatif.

Les résultats visés sont les suivants :

Résultat 1 :

Augmenter durablement la qualité pédagogique et physique, l'accessibilité, la disponibilité et l'utilisation dans le système éducatif des manuels scolaires et autres matériels pédagogiques pour renforcer/améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement.

Activités liées au résultat 1 :

1. Appui à la définition d'une nouvelle organisation de la gestion de la chaîne du livre scolaire

- Formulation de recommandations sur la mise à disposition de manuels scolaires
- Appui à la conception d'une nouvelle politique de gestion de la chaîne du livre scolaire
- Elaboration de lignes directrices / d'instructions générales pour la réalisation des manuels scolaires

2. Mobilisation, accompagnement et renforcement des institutions nationales et des acteurs locaux de deux zones pilotes rurales (Brakna) et urbaines (Nouakchott Nord) pour le déploiement de la nouvelle politique de distribution et de financement des manuels scolaires

- Intégration d'un module « Manuels » scolaires dans le SIGE »
- Mobilisation et accompagnement des COGES et des autorités locales des zones pilotes (Brakna et Nouakchott Nord) dans la conception et le déploiement du nouveau schéma de diffusion/distribution
- Accompagnement pour la réalisation d'un état des lieux initial des matériels didactiques dans chaque école des zones pilotes.

Le 18 octobre 2023, le Plan d'action triennal 2024 – 2026 du PNDSE III a été présenté dans une Communication au Conseil des Ministres. Il prévoit :

- La poursuite de la distribution des manuels scolaires par l'Institut pédagogique national (IPN) à ses antennes en région (IPR) ; pour laquelle un appui de PAIRE n'a pas été sollicité ;
- L'expérimentation d'un nouveau modèle de distribution et de gestion des manuels scolaires dans deux zones pilotes (Nouakchott Nord et Brakna), qui mobilisera les services centraux et déconcentrés ainsi que les COGES.

Cette expérimentation s'inscrit dans une dynamique d'amélioration de la qualité de l'enseignement. Elle débute fin janvier 2024 dans des écoles primaires des deux wilayas.

La démarche est participative. Les acteurs concernés (MENRSE, DREN, IPN, APE, COGES...) travaillent ensemble à l'organisation de la réception et de la mise à disposition. Afin d'instaurer des principes de redevabilité, ils déterminent également les outils de contrôle et les responsabilités.

En accompagnement de la mise à disposition, des outils de sensibilisation vont être créés pour former les différents interlocuteurs aux bonnes pratiques d'entreposage et d'utilisation du manuel.

Cette expérimentation devra être modélisée afin de permettre la généralisation à l'ensemble du territoire.

Dans une perspective de « transformer l'action et l'expérience en apprentissage partageable », les pratiques de capitalisation seront donc essentielles, dès le début du projet. Elles accompagneront l'amélioration continue du système, en permettant d'instaurer des habitudes de pratiques réflexives. Les outils de capitalisation qui seront mis en place permettront, dans une optique de généralisation du système de mise à disposition des manuels, de documenter les problématiques rencontrées et de présenter les chemins suivis et les solutions mises en place.

Elles seront également partie intégrante de la modélisation de l'expérimentation, c'est-à-dire que leur mise en place et leur utilisation feront également l'objet de pratiques réflexives.

3. Renforcement des dynamiques d'amélioration de la qualité de l'enseignement au niveau central et dans les zones pilotes

- Elaboration et diffusion de recommandations aux enseignants, aux chefs d'établissements et aux familles sur les conditions d'usages des manuels scolaires
- Appui à l'IGEN pour l'intégration d'enseignements sur le bon usage du manuel scolaire dans les programmes de formation des enseignants, des personnels d'inspection et de direction
- Développement et mise en œuvre de plans de renforcement des capacités des maîtres des

zones pilotes en vue de l'utilisation efficace des manuels dans la salle de classe

Résultat 2 :

Renforcer la gestion administrative et pédagogique du système éducatif à travers des réformes institutionnelles au sein des directions centrales du ministère de l'éducation et de la formation professionnelle, des établissements publics sous égide du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Réforme du Système Éducatif (MENRSE), et au niveau déconcentré.

Activités liées au résultat 2 :

1. Renforcement des capacités de planification, de suivi et de gestion des structures centrales

- Appui à la mise en œuvre du Plan National de Développement du Secteur Éducatif à travers l'implémentation d'un dispositif de suivi-évaluation du PNDSE3
- Outiller les directions centrales pour une meilleure contribution à la mise en œuvre du PATB et plans d'actions annuels.
- Appuyer l'IPN et l'IPELAN à la planification et à la budgétisation de leurs plans d'actions
- Appuyer le ministère et le Haut Conseil de l'Éducation au pilotage sectoriel en assurant une meilleure cohérence des politiques éducatives
- Formulation et mise en œuvre d'une stratégie de promotion et de monitoring du genre dans le secteur éducatif.
- Appui à la modernisation de la gestion des ressources humaines au niveau central et déconcentré via la mise en place du processus de Gestion des Emplois et des Compétences et la restructuration de l'organisation fonctionnelle et transversale de la DRH.
- Appuyer l'IGEN à la mise en place d'un système de contrôle interne au MENRSE et doter les structures centrales des outils de pilotage opérationnel : management des risques, fiches processus, manuels des procédures.
- Accompagner le ministère dans la mise en œuvre de réforme budgétaire de l'Etat
- Expérimenter et contribuer à la mise en œuvre des réformes engagées pour moderniser l'administration : Fonctions transversales des ministères, SDMA, SDI.

2. Renforcement de la gouvernance à l'échelle régionale (DREN)

- Accompagner les DREN dans l'élaboration des plans d'actions régionaux issus du PATB 24-26, en cohérence avec les PDR et lettre des missions
- L'expérimentation d'un dispositif de suivi-évaluation au niveau des DREN.
- Appuyer le ministère et les directions régionales à la restructuration des DREN et la redéfinition de leur positionnement et rôles : organigramme, autonomie, responsabilités administratives et financières, manuels, fiches postes
- Développer, formaliser et valoriser les bonnes pratiques en matière de pilotage et de gestion dans les DREN: manuels des procédures, guides, ateliers..

Étant donné le cadre du projet, la diversité des activités, l'équipe projet souhaite mener une capitalisation accompagnée par un prestataire externe.

Cette capitalisation vise à appuyer l'équipe projet et les partenaires de mise en œuvre dans l'analyse des pratiques, des difficultés et des solutions mises en œuvre pour les surmonter. Elle documentera l'apprentissage envers le bailleur de fonds l'Union européenne, l'agence de mise en œuvre (Expertise France), et les bénéficiaires du projet, soit le Ministère de l'Éducation nationale et de la Réforme du système éducatif mauritanien. Elle doit également permettre d'identifier des enseignements, des bonnes pratiques, les valoriser et mettre en avant des aspects innovants qui serviront à améliorer les performances d'autres projets menés par Expertise France.

La démarche choisie est une démarche de capitalisation en cours d'action, et d'accompagnement à l'auto-capitalisation, ce qui nécessite un accompagnement dès la première phase du projet.

Description de la mission

L'expert.e appuiera PAIRE dans le recrutement d'un expert spécialisé ou un cabinet qui accompagnera la capitalisation du projet.

Objectif général :

Mettre en place les pratiques et outils de capitalisation du projet PAIRE afin de faciliter leur modélisation et leur généralisation à l'échelle nationale.

Objectifs spécifiques :

- Définir le périmètre de la capitalisation pour tout le projet ;
- Former et accompagner l'équipe du projet et les principaux acteurs dans l'identification des outils de capitalisation ;
- Appuyer l'équipe du projet à l'identification des prestataires pouvant accompagner la capitalisation du projet et au recrutement d'un expert ou un cabinet spécialisé, conformément à la réglementation en vigueur.

Activités prévues

Sous la supervision directe du chef d'équipe et de son adjoint, et en collaboration étroite avec les experts résidents du projet, l'expert.e aura à assurer les missions suivantes :

- Définir le périmètre de la capitalisation du projet sur la base d'une analyse approfondie des champs d'intervention du projet et tenant compte de ses évolutions potentielles ;
- Organiser des formations à la capitalisation pour l'équipe du projet et les acteurs de l'expérimentation : La démarche d'auto-capitalisation choisie nécessite un accompagnement dès la première phase du projet. Il s'agira de permettre aux parties prenantes de comprendre les enjeux de la démarche de capitalisation, de définir les différentes phases et de découvrir les méthodes et supports de capitalisation et d'être capable de les renseigner.

Dans le cadre de cet accompagnement, l'expert.e proposera les outils de capitalisation les plus pertinents à développer et à mettre en place dans les différentes phases de l'expérimentation.

- Effectuer un benchmarking des prestataires pouvant accompagner la capitalisation du projet dans ses conditions spécifiques ;

- Conformément au règlement des marchés publics et des subventions d'Expertise France, l'expert appuiera l'équipe du projet tout au long du processus d'élaboration et d'exécution de l'appel d'offre pour le recrutement d'un expert ou un cabinet spécialisé dans la capitalisation de projets.

Profil demandé

- Titulaire d'un diplôme universitaire (3eme cycle) dans un domaine pertinent à la mission : sciences politiques, juridiques, coopération internationale ou équivalent.
- Expérience professionnelle dans les domaines du suivi-évaluation, capitalisation d'au moins 5 ans ;
- Expérience dans des projets similaires dans la sous-région ;
- Références de travaux de capitalisation ;
- Expérience avérée dans la rédaction d'appel d'offres dans le cadre de la coopération internationale ;
- Connaissance des procédures de passation de marché d'Expertise France est fortement recommandée ;
- Excellente maîtrise du français écrit et parlé (bonnes capacités de rédaction, de synthèse et d'analyse, etc.) ;
- Connaissance de la Mauritanie appréciée.

Calendrier et livrables

La mission d'appui aura une durée totale de 20 jours et comprendra les activités suivantes :

Activités	Livrable	Nombre de jours (indicatif)	Période de mise en œuvre (indicatif)
Collecter les informations et analyser les données pour identifier le périmètre de capitalisation	Note de cadrage présentant les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none">- Rappel du contexte et des enjeux- Description du projet ou de l'action capitalisée- Présentation du périmètre de capitalisation	5 jours	Mars – juin 2024
Organiser des formations et accompagner l'équipe du projet dans l'identification et le choix des outils de capitalisation à développer	Equipe du projet et principaux acteurs formés et sensibilisés sur les outils de capitalisation	8 jours	
Réaliser une cartographie des cabinets accompagnant la capitalisation de projets	Document de cartographie	2 jours	

Rédiger et suivre l'exécution de l'appel d'offre restreint pour une prestation de capitalisation du projet PAIRE	Appel d'offre réalisé	5 jours	
TOTAL		20 jours	

Sélection

Les candidatures devront inclure :

- Une offre technique : compréhension et commentaires sur les éléments des termes de référence, méthodologie, CV et expériences similaires ;
- Une offre financière.
- Le/la consultant.e seront sélectionné.e sur les critères suivants :
- Profil et expérience de l'expert
- Qualité et pertinence de l'offre technique
- Offre financière